

Cahors, le **27 FEV. 2023**

Monsieur le Président,

En date du 31 décembre 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration relatif à un projet de restauration de la bergée de Sous-Castel, sur la commune de FLOIRAC. Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro DIOTA-221231-152842-366-196. Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, une demande de compléments vous a été adressée le 31 janvier 2023, à laquelle vous avez apporté une réponse le 15 février 2023. Les compléments apportés ne répondant pas en totalité à la demande, nous vous avons envoyé une demande complémentaire en date du 21 février 2023, à laquelle vous avez répondu le 23 février 2023.

Suite à l'analyse des derniers compléments apportés, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération conformément aux modalités indiquées dans le dossier.

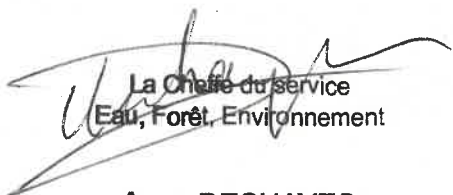
Je vous demande d'informer par courrier électronique le service Police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé, de la lettre d'accord et de l'arrêté de prescriptions générales applicable à ces travaux sont adressés à la mairie de FLOIRAC pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental,
par délégation



La Chaire du service
Eau, Forêt, Environnement

Anna DESHAYES

Monsieur le Président
Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
Château Neuf
46600 CREYSSE

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)